

Session n° 4 : "Villes d'eaux - Villes de bien-être"

Session proposée par l'ANMCT et le Club des Offices du tourisme, avec la participation d'Atout-France

→ **Session animée par Jean-Frédéric GONTHIER**, Directeur de l'OT de Gréoux-les-Bains, en présence de **Jean-Yves GOUTTEBEL**, *Coordinateur interministériel Thermalisme et Montagne*

Jean-Yves GOUTTEBEL, *Coordinateur interministériel Thermalisme et Montagne*

Jean-Frédéric Gonthier :

Nous allons évoquer une initiative qui a été lancée par l'Association des maires le 11 mai dernier à Paris en réponse au plan Destination thermale, un volet de diversification par le développement de l'identité touristique de nos communes. Que de chemin parcouru depuis six mois ! Nous sommes heureux de vous présenter les résultats de ce travail et nous aurons ensuite des témoignages, notamment sur le pilotage d'Atout France.

Cette stratégie, je le dis avec beaucoup de sincérité, ne s'inscrit pas dans une logique d'opposition au thermalisme ou à la médecine thermique. En revanche, le développement du tourisme dans nos communes est incontestable et c'est une réalité chez nous depuis longtemps et nous devons nous en féliciter. Nous l'avons vu à travers les résultats de l'Observatoire et nous l'évoquerons à travers les différents témoignages. Nos communes ne manquent pas d'atouts également pour exister sur ce volet du tourisme.

La stratégie repose sur deux volets qui seront rappelées par Emmanuel Duval : un volet ingénierie afin de trouver les aides pour aider les communes à les développer et un volet promotion à travers un projet de campagne nationale qui sera piloté par Atout France. Je termine mon propos par la définition d'une ville d'eau : « la ville d'eau est une station classée de tourisme qui dispose sur son territoire d'une ressource hydro minérale exploitée à des fins thérapeutiques ou de détente et qui est notamment connue pour la qualité de son environnement naturel, de ses patrimoines matériels et immatériels, de ses infrastructures d'accueil et des services et animations proposés aux clientèles. Le séjour touristique dans cette ville d'eaux répond à l'aspiration générale au bien être par la rupture dans le rythme de la vie courante, et s'appuie sur les offres de soins de détente, d'activité physique adaptées à chacun, de découverte de l'environnement et d'expériences culturelles. Le nouveau réseau des villes d'eaux - villes de bien-être regroupe autour d'engagements de qualité et d'authenticité des destinations touristiques soutenues par Atout-France et commercialisant des offres de séjours. »

Voilà la définition qui a été arrêtée de manière collective et qui servira de base aux propos qu'on utilisera tout à l'heure.

Je voudrais commencer par donner la parole à Monsieur Jean-Yves Gouttebel. Vous avez été remercié ce matin par Jean-François Béraud et je voudrais réitérer des remerciements appuyés pour le soutien que vous apportez à ces territoires. Je sais que vous avez parlé tout à l'heure du plan Destination thermale et j'aurais deux questions à vous poser. Quelles sont, en tant que Coordinateur interministériel, vos attentes vis à vis de cette nouvelle démarche ? Et quelles sont les raisons qui permettent de dire que thermalisme et tourisme se nourrissent et s'enrichissent ?

Jean-Yves Gouttebel :

Les attentes en tant que coordinateur interministériel, c'est d'abord de faire travailler les gens ensemble. Cela a été la raison pour laquelle j'ai été nommé à ce poste.

J'avais produit au mois de mai 2021 un rapport à la demande du Premier ministre sur l'avenir du thermalisme en France, un rapport qui était conclu par une dizaine de propositions. Et parmi ces propositions, on en a une qui consistait à dire : aujourd'hui, et ça a toujours été vrai d'ailleurs, les questions qui relèvent du thermalisme sont dispatchées entre plusieurs ministères. Bien sûr, c'est le ministère de la Santé, on est dans le domaine sanitaire ; c'est aussi le ministère du Tourisme ; c'est le ministère des territoires, compte tenu de l'impact du thermalisme sur les territoires. On l'a rappelé à plusieurs reprises, 71 % des communes thermales comptent moins de 5000 habitants. Donc on imagine l'impact économique et territorial. C'est aussi d'autres ministères, l'enseignement supérieur et la recherche. Parce qu'il y a aussi tout le volet recherche enseignement, notamment médical. Ça peut être aussi le ministère de la Culture, compte tenu du patrimoine important et intéressant qui existe dans les stations thermales et le ministère de l'Environnement et puis d'autres ministères un peu plus ponctuellement.

Donc, dans ces propositions du rapport que j'avais remis, il y avait l'idée de coordonner tout ça face professionnels du thermalisme, qui, eux, sont très organisés. L'organisation très structurée du thermalisme en France est représentée par le CNETH et l'Association des Maires thermaux - et je vois en face de moi son président, Paul Audan que je salue.

Une des premières concrétisations de cela a été le plan « Destinations thermales » que nous avons présenté précisément à Gréoux-les-Bains au mois de mars dernier, qui visait à démontrer qu'il n'y a pas d'antinomie entre le thermalisme et le tourisme. Au fond, les deux doivent pouvoir se conforter. Quand on regarde l'Observatoire, très intéressant à ce titre-là, et quand on regarde aussi l'âge moyen des curistes en France, de 63 ans et un peu plus, on a besoin de rajeunir la clientèle. Comment la rajeunir ? C'est peut-être en attirant une nouvelle clientèle qui est en attente.

Nous prolongeons cette orientation avec un travail qui est en phase bien avancé avec Atout-France et avec un certain nombre de partenaires sur le thème : « Villes d'eaux - Ville de bien-être ».